

Versailles, le 17 décembre 2020



>> La première Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Yvelines

La signature du premier accord conventionnel interprofessionnel avec la Communauté Professionnelles Territoriale de Santé (CPTS) du Grand Versailles a lieu le 17 décembre 2020. Il s'agit de la première CPTS du département. Cet accord a été signé par les trois partenaires : les représentants de la CPTS du Grand Versailles, l'Assurance Maladie et la Délégation Départementale de l'agence régionale de Santé (ARS).

Annoncé dans le cadre du projet présidentiel « Ma santé 2022 », l'objectif de cet accord est l'amélioration de l'accès aux soins et le développement de l'exercice coordonné.

Contexte général

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont constituées à l'initiative des professionnels de santé d'un territoire pour assurer une meilleure coordination de leurs actions et participer à la structuration des parcours de santé. Cela participe à répondre aux enjeux d'accès aux soins et de qualité des prises en charge des patients.

Les enjeux pour les Yvelines

Dans le cadre de l'accord conventionnel, trois missions doivent obligatoirement être réalisées par les Communautés Professionnelles Territoriale de Santé, elles font parties des axes prioritaires. La CPTS du Grand Versailles déploiera également deux autres missions optionnelles.

Les 3 axes prioritaires conduits par la CPTS du Grand Versailles :

- Améliorer l'accès aux soins
- Organiser des parcours de soins spécifiques
- Développer des actions de prévention

Les 2 axes secondaires :

- Accompagnement des professionnels de santé
- Qualité et pertinence des soins

Financement

Après une montée en charge du projet financée par l'ARS Ile-de-France, la CPTS du Grand Versailles est financée par l'Assurance Maladie à hauteur de maximum 450 000 € par an. La rémunération est divisée en deux parties distinctes, la première a pour objectif de contribuer au fonctionnement de la communauté professionnelle et la seconde rémunère les différentes missions conduites par la CPTS (avec une valorisation en fonction de l'atteinte des objectifs que s'est fixés la CPTS).

Les chiffres clés de la CPTS du Grand Versailles

- **18** communes et **265 000** habitants concernés
- **323** partenaires dont **180** professionnels de santé libéraux dans la première CPTS du département
- **15** actions prévues entre 2021 et 2022 réparties dans **5** missions distinctes

La CPAM des Yvelines
sur les réseaux sociaux

